

## Sécurité

### Consignes de tri sélectif

<b>EMBALLAGES</b> <b>Bouteilles et flacons en plastique</b> - Bouteille d'eau, de lait, de jus - Flacon gel-douche ou shampooing - Bidons de produits ménagers - Bouteille d'huile <b>Emballages métalliques (acier et aluminium)</b> - Boîtes de conserve - Cannelles et barquettes en aluminium - Aérosols non-toxiques vides (déodorants, mousse à raser...) <b>Emballages cartonnés</b> - Boîtes en papier et carton : boîte de céréales, de gâteau, œufs... - Briques alimentaires : lait, soupe, jus de fruit... <i>Nb : Vous pouvez laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac.</i>	<b>VERRE</b> - Bouteilles en verre - Bocal et pots en verre Ne pas mettre : - La vaisselle, la porcelaine, la faïence - Les bouchons, les capsules et les couvercles - Les vitres, miroirs ou verres cassés	<b>PAPIER</b> - Journaux, magazines, livres, cahiers, prospectus - Enveloppes en papier blanc et papiers de bureau Ne pas mettre : - De carton - Les plastiques entourant les revues - Les enveloppes kraft - Le papier peint - Le papier photo - Les mouchoirs, les essuie-tout	<b>ORDURES MENAGÈRES</b> - Papiers ou cartons gras ou saillies - Essuie-tout, mouchoirs, lingettes ou couches culottes - Verres cassés - Filtres et capsules de café - Pots de yaourt, de fromage blanc et de beurre - Barquettes en plastique ou en polystyrène - Films, sacs et suremballages en plastique	<b>DÉCHETTERIE OU CENTRE DE TRI APPROPRIÉ</b> - Gros cartons d'emballages - Déchets verts de jardin et bois - Meubles, matelas... - Pièces métalliques - Béton, briques, terre, cailloux, carrelage... - Déchets d'équipements électriques et électroniques - Textiles : draps, vêtements... - Huiles alimentaires et huiles de vidange - Piles et batteries - Bouchons en liège - Médicaments (à remettre en pharmacie)
				
<b>Bon à savoir :</b> - Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. - Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.				<b>COMPOSTEUR OU POULES</b> - Déchets alimentaires, épluchures et restes de repas  
<p><small>A noter que certaines communes expérimentent des consignes de tri différentes. Les règles indiquées ci-dessus sont celles qui ont été le plus généralement mises en place en France. En cas de doute, contactez votre Mairie ou votre Syndicat Intercommunal.</small></p> <p style="text-align: right;"><a href="http://www.direct-signalétique.com">www.direct-signalétique.com</a></p>				

### Caractéristiques techniques :



- Format H 200 x L 350 mm
- Disponible en 2 matières de qualité :
  - **Aluminium Dibond** : Inoxydable, imputrescible, il résiste à la corrosion, aux UV, et aux chocs. Bonne rigidité. Épaisseur 2 mm. Usage intérieur ou extérieur.
  - **PVC** d'épaisseur 2 mm. Plaque rigide, légère et résistante aux chocs. Excellente résistance chimique. Usage intérieur recommandé.
- Consignes à visser directement au mur (vis non fournies) ou à coller au moyen d'un adhésif double face (vendu séparément ici)

### Quels sont les avantages du produit ?

- Ce guide du tri sélectif a été spécialement conçu pour être compréhensible par un large public grâce à son jeu de couleurs et ses schémas didactiques.
- Produit fabriqué en France.

*A noter que certaines communes expérimentent des consignes de tri différentes. Les règles indiquées sur cette affiche sont celles qui ont été le plus généralement mises en place en France. En cas de doute, contactez votre Mairie ou votre Syndicat Intercommunal.*

### Conditions d'utilisation :

Utilisation en intérieur recommandée pour le PVC.  
 Utilisation extérieure ou intérieure pour l'aluminium dibond.